

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

RÈGLEMENT # 437-32 Second projet lequel a pour objet de créer et d'ajouter la note 52 et d'ajouter l'usage C2.1 à la zone AD-7 de la grille des usages du règlement de zonage #437

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

6 mars 2023 19 h15

(Territoire visé : AD7 et les zones contiguës)

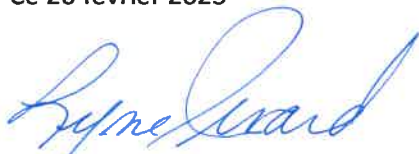
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 437-32 lequel a pour objet de créer et d'ajouter la note 52 et d'ajouter l'usage C2.1 à la zone AD-7 de la grille des usages du règlement de zonage #437

Avis public de consultation est par la présente donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a donné un avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement lequel a pour objet de créer et d'ajouter la note 52 et d'ajouter l'usage C2.1 à la zone AD-7 de la grille des usages du règlement de zonage #437.
2. **Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue lundi le 6 mars 2023 à 19:15 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 4055, rue Principale à St-Cyrille-de-Wendover.**
3. Que les modifications projetées aient pour objet : de créer et d'ajouter la note 52 et d'ajouter l'usage C2.1 à la zone AD-7 de la grille des usages du règlement de zonage #437
4. Que le projet de règlement # 437-32 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité 4055, rue Principale, St-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8:30 à 12:00 heures et de 13:00 à 16:30 heures.

St-Cyrille-de-Wendover,

Ce 20 février 2023



Lyne Rivard

Directrice générale secrétaire trésorière